

# Gradation des mesures à mettre en place par la RPA (excluant les unités de soins) dans un contexte de pandémie COVID-19

## Table des matières

Définitions et abréviations.....	2
En tout temps.....	3
Consulter la section Comment apporter du soutien essentiel à une personne vulnérable lorsque vous ou la personne vulnérable avez des symptômes si votre présence est requise.....	5
Dès la présence d'un cas (résident ou TdeS) .....	6
<b>Milieu en surveillance</b> .....	10
Milieu en éclosion Le document de référence est la directive ministérielle DGCRMAI-005 .....	11
Éclosion non contrôlée .....	17
Liste des documents de référence.....	18

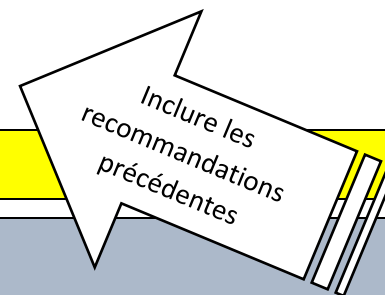
<b>Définitions et abréviations</b>	
<b>ÉPI</b>	Équipement de protection individuelle.
<b>Milieu en surveillance</b>	Le milieu est en surveillance lorsque 10% des résidents ou 15 résidents sont atteints de la COVID-19 dans un intervalle de 14 jours, selon la 1 <sup>re</sup> situation à être atteinte.
<b>Milieu en éclosion</b>	Le milieu est en éclosion lorsque 20 % des résidents ou 25 résidents sont atteints de la COVID-19 dans un intervalle de 14 jours, selon la 1 <sup>re</sup> situation à être atteinte.
<b>Milieu mixte</b>	<p>Pour les milieux présentant une mixité de clientèles (clientèle non regroupée géographiquement), les mesures doivent être adaptées, mais selon le contexte d'éclosion, celles-ci pourraient être modulées par l'équipe PCI ou la DSPu.</p> <p>Ce sont les directives les plus restrictives qui s'appliquent si la clientèle partage le même espace. Par exemple, tous les résidents d'un étage comportant des places de RI-SAPA et des places de RPA seront gérés comme s'ils habitaient dans une RI-SAPA; le présent document ne s'appliquerait donc pas pour cet étage.</p>
<b>Fin d'éclosion</b>	Moins de 10% des résidents ou 14 résidents et moins, selon le plus petit nombre, dans les 14 derniers jours.
<b>RPA</b>	Résidence privée pour aînés. À noter que les unités de soins en RPA ne sont pas visées par ce document.
<b>SHA</b>	Solution hydroalcoolique.
<b>TdeS</b>	Travailleurs de la santé.
<b>Unité locative</b>	Réfère à la chambre, l'appartement ou le studio.
<b>Unité de vie</b>	Réfère aux milieux de vie ou étages avec chambres et espaces communs partagés (toilette, salon, salle à manger, etc.)

## En tout temps

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Pour les résidents</b></p>	<p>Promouvoir l'hygiène des mains aux moments clés.</p> <p>Promouvoir l'autosurveillance des symptômes compatibles à la COVID-19.</p> <p>Un des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Fièvre</li> <li>o Toux (nouvelle ou aggravée)</li> <li>o Mal de gorge</li> <li>o Difficultés respiratoires ou essoufflement (dyspnée)</li> <li>o Anosmie ou agueusie ou dysgueusie (Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût)</li> </ul> <p>OU 2 des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Perte d'appétit importante</li> <li>o Fatigue intense</li> <li>o Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)</li> <li>o Céphalée inhabituelle</li> <li>o Diarrhée</li> <li>o Nausées ou vomissements</li> <li>o Douleur abdominale</li> <li>o Rhinorrhée ou congestion nasale de cause inconnue</li> </ul>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
	<p>En présence de symptômes, vous référez à la section Gestion d'un résident symptomatique et/ou positif.</p>
<p><b>Pour les travailleurs de la santé (TdeS)</b></p>	<p>Faire l'autosurveillance des symptômes.</p> <p>Dépister les TdeS symptomatiques et leur demander de s'isoler jusqu'à l'obtention du résultat.</p> <p>Revoir la formation PCI : les mesures de PCI et les étapes du port et du retrait des ÉPI.</p> <p>Porter le masque médical ou le masque N95 selon les recommandations en vigueur de la CNESST et de la DSPu/PCI. Les recommandations les plus restrictives ont préséance.</p> <p>S'assurer d'avoir eu un test d'étanchéité (fit test) dans les 2 dernières années pour choisir le masque adéquat lorsque le masque N95 est recommandé.</p> <p>Effectuer des audits : hygiène des mains, revêt et retrait des ÉPI et désinfection des petits équipements.</p> <p>Respecter les règles de distanciation en vigueur.</p> <p>Aménager les salles de pause pour favoriser la distanciation et limiter le nombre de personnes en même temps dans la salle (ex. plexiglass).</p> <p>Instaurer des horaires de pause/repas pour réduire les contacts.</p> <p>Réserver la consommation de nourriture pour la salle de pause ou la salle à manger. L'hydratation est permise si la distanciation est respectée sur le lieu de travail. Rappeler l'indication de désinfection des mains avant et après l'hydratation/la manipulation du masque.</p> <p>Encourager le personnel à se changer à l'arrivée et au départ de son quart de travail. Prévoir un vestiaire.</p> <p>Afficher dans les endroits pour les fumeurs des rappels sur la distanciation et de ne pas partager les articles de fumeur.</p>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
	<p>Si covoiturage, privilégier avec les mêmes personnes et avec le port du masque. Pour plus de détails, consulter le document <a href="#">Gestion des aires communes et du covoiturage des travailleurs en milieux de soins</a>.</p>
<b>Proches aidants et visiteurs</b>	<p>Vérifier si présence de contre-indication à la visite (présence de symptômes, recommandation de ne pas visiter une personne vulnérable si diagnostic de COVID-19).</p> <p>Consulter la section <a href="#">Comment apporter du soutien essentiel à une personne vulnérable lorsque vous ou la personne vulnérable avez des symptômes</a> si votre présence est requise</p> <p>Promouvoir l'hygiène des mains.</p> <p>Sensibiliser les PPA/visiteurs dès leur arrivée, afin de s'assurer de l'application rigoureuse des mesures de PCI en fonction des directives en vigueur (<a href="#">DGAPA-022</a>)</p> <p>Il demeure prioritaire de protéger les résidents, particulièrement ceux considérés vulnérables.</p>
<b>Statut immunitaire des résidents</b>	<p>Créer et tenir à jour une liste des résidents avec les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Statut vaccinal (nombre de doses reçues);</li> <li>-Épisode antérieur de COVID-19 en indiquant la date;</li> <li>-Immunosuppression (si possible).</li> </ul>
<b>CPAP/BiPAP</b>	<p>Répertorier les résidents utilisant un CPAP ou un BiPAP.</p>



## Dès la présence d'un cas (résident ou TdeS)

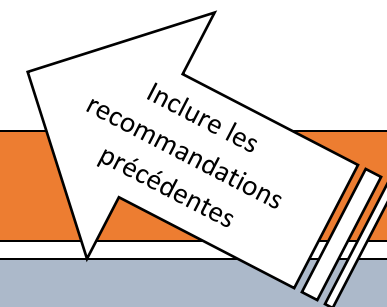
Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Gestion d'un résident symptomatique et/ou positif</b></p>	<p>Se référer au site du MSSS : <a href="#">Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses</a> ainsi que la section grippe du <a href="#">Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés</a> pour obtenir les directives.</p> <p>Dépister les résidents symptomatiques</p> <p>Le résident malade doit, dans la mesure du possible, rester dans sa chambre ou son appartement en tout temps, jusqu'à au moins 5 jours après le début des symptômes. (Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés)</p> <p>Au-delà du 5 jours d'isolement et ce pour un total de 10 jours, les consignes de Québec.ca s'applique (<a href="#">Aide-mémoire</a>):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'isolement en cas de fièvre</li> <li>• Porter un masque en présence de toux, mal de gorge ou congestion nasale.</li> <li>• Gardez vos distances avec les autres, autant que possible.</li> <li>• Évitez les contacts avec les personnes vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes immunodéprimées et celles qui ont des maladies chroniques.</li> <li>• Privilégiez les activités à distance, comme le télétravail.</li> <li>• Évitez les évènements sociaux non essentiels.</li> <li>• Avisez les personnes que vous fréquentez que vous pourriez être contagieux.</li> </ul>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
	<p>Ouvrir la ventilation de la salle de bain/ouvrir les fenêtres.</p> <p>Dépister le résident symptomatique.</p> <p>Évaluer la possibilité que le résident puisse recevoir paxlovid si positif à la COVID-19.</p> <p>Mettre une affiche plastifiée sur la porte de l'unité locative en isolement: <i>Précautions additionnelles gouttelettes-contact avec protection oculaire et masque N95.</i></p> <p>Aviser le résident et sa famille de l'isolement en cours et des consignes à respecter.</p> <p>Informé (par écrit et verbalement) le personnel des cas d'isolements en cours.</p> <p>Initier une grille de suivi des cas.</p> <p>Surveiller la condition du résident pendant son isolement (peut se faire par téléphone).</p> <p>Servir les repas à l'unité locative pour les personnes en isolement.</p> <p>Dédier une salle de bain. Si salle de bain partagée, tenter d'obtenir une chaise d'aisance afin de la placer dans le lieu d'isolement du patient.</p> <p>Prévenir le déconditionnement; consulter la <a href="#">DGAPA-010.REV2.</a></p> <p>IMGA : Intervention médicale générant des aérosols</p> <p>Fermer la porte de l'unité locative en tout temps.</p> <p>Remplacer l'affiche sur la porte par une affiche plastifiée: <i>Précautions additionnelles aériennes-contact avec protection oculaire et masque N95</i></p> <p>Si le cas résident utilise un CPAP/BiPAP (se référer à l'équipe PCI pour plus de précisions), valider avec le médecin traitant la possibilité de cesser temporairement son utilisation.</p>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Gestion d'un travailleur de la santé (TdeS) symptomatique et/ou positif	Se référer au guide de la <a href="#">CNESST – Ajustement des mesures sanitaires en milieu de travail (hors milieu de soins)</a> , ainsi qu'au site Québec.ca <a href="#">Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses</a>
Précautions additionnelles	Pour les membres du personnel ayant à interagir avec le cas positif, se référer au guide <a href="#">Mesures de prévention et contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée</a> et appliquer les consignes de la CNESST appropriée pour une durée de 10 jours suivant le début des symptômes ou à partir de la date du test positif (en l'absence de symptômes).
Mise en place d'une station d'habillage	<p><b>Emplacement</b> : à l'extérieur de la zone en isolement (ex. dans le corridor). Possibilité que la station soit mobile (ex. chariot roulant).</p> <p><b>Matériel requis</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>solution hydro-alcoolique (SHA);</li> <li>masques N95 (de chaque grandeur; appliquer le port de l'APR selon les normes de la CNESST);</li> <li>gants (de chaque grandeur);</li> <li>blouses (lavables ou jetables);</li> <li>protections oculaires (visières ou lunettes);</li> <li>poubelle;</li> <li>affiche plastifiée sur les étapes d'habillage et de déshabillage.</li> </ul>



Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Mise en place d'une station de déshabillage</b></p>	<p><b>Emplacement :</b> à la sortie de la zone en isolement (ex. dans l'unité locative, près de la sortie).</p> <p>Si la station est à l'extérieur de l'unité locative, elle doit être à plus d'un mètre de la station d'habillage pour éviter la contamination croisée. Si elle est sur un chariot mobile, prévoir une zone distincte de la zone d'habillage.</p> <p><b>Matériel requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>poubelle (identifiée souillée si elle est dans le corridor);</li> <li>solution hydro-alcoolique (SHA);</li> <li>lingettes désinfectantes;</li> <li>affiche plastifiée sur les étapes de retrait des ÉPI;</li> <li>prévoir un sac pour lingerie souillée si jaquettes lavables utilisées.</li> </ul>
<p><b>Mise en place d'une station de nettoyage et désinfection</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection oculaire</li> <li>- Petits équipements de soins</li> </ul>	<p><b>Emplacement :</b> si espace disponible pour une station distincte de la station de déshabillage.</p> <p><b>Matériel requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>solution hydro-alcoolique (SHA);</li> <li>lingettes désinfectantes;</li> <li>gants (de chaque grandeur);</li> <li>masques médicaux et N95;</li> <li>affiche plastifiée sur les étapes de désinfection de la protection oculaire;</li> <li>poubelle.</li> </ul>



## Milieu en surveillance

### Recommandations ou pistes d'intervention

Rehausser les services d'hygiène et salubrité.

Sensibiliser les résidents, qui doivent faire l'autosurveillance des symptômes et aux directives en cas d'apparition de ceux-ci.

S'assurer de connaître les mesures à mettre en place en cas d'éclosion afin d'être prêt le cas échéant.

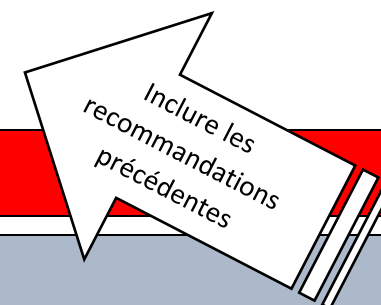
Rencontrer le personnel de chaque quart de travail. Répéter régulièrement ces rencontres :

- dresser un tableau clair de la situation;
- rappeler l'importance du port du masque médical ou du masque N95 en tout temps, selon la situation incluant les aires de repos;
- rappeler les mesures de vigie, d'éclosion, des précautions additionnelles et du port des ÉPI;
- rappeler l'importance de l'hygiène des mains aux quatre moments avec une SHA ou avec de l'eau et du savon;
- rappeler les signes et symptômes de la COVID-19, initier le dépistage et les mesures de précautions additionnelles rapidement;
- informer des derniers résultats d'audits, au besoin;
- rappeler l'importance de respecter les procédures de désinfection des petits équipements mobiles partagés et des surfaces de travail (ex. chariot à médicaments, ordinateur, téléphone, presse-pilule, espace de travail).

Identifier une personne de référence (champion PCI) sur tous les quarts de travail pour répondre aux questions sur l'application des mesures.

Faire la gestion des ÉPI et du matériel requis :

- faire un inventaire du matériel à une fréquence régulière;
- prévoir les commandes à l'avance (surtout pour la couverture des fins de semaine et des jours fériés).



**Milieu en éclosion** Le document de référence est la directive ministérielle [DGCRMAI-005](#)

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Comité de gestion d'éclosion</b></p>	<p>Lorsqu'une éclosion est confirmée, identifier clairement les personnes responsables de la gestion de l'éclosion.</p> <p>Consulter la section mesures à implanter, mise en œuvre et gestion d'éclosion de la directive <a href="#">DGCRMAI-005</a>.</p> <p>Suggestion des membres pouvant composer le comité selon la réalité du milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ propriétaire ou exploitant;</li> <li>➤ responsable des soins : infirmière, infirmière auxiliaire, PAB;</li> <li>➤ partenaires du CISSS ou de la PCI selon le fonctionnement interne;</li> <li>➤ responsable du secteur alimentaire;</li> <li>➤ responsable du secteur hygiène et salubrité;</li> <li>➤ représentant du comité des usagers.</li> </ul> <p>Un minimum de 2 personnes est nécessaire pour composer le comité de gestion d'éclosion. Sa composition peut varier dans le temps, selon l'évolution de l'éclosion.</p> <p style="padding-left: 40px;">Tenir des rencontres régulières et fréquentes pour le suivi de la situation.</p> <p style="padding-left: 40px;">Documenter les décisions prises lors des rencontres.</p> <p style="padding-left: 40px;">Selon l'évaluation et le jugement du comité de gestion d'éclosion, des mesures plus restrictives pourraient être appliquées. Par exemple, effectuer des dépistages auprès des contacts, mise en isolement préventif, gestion des contacts élargis, etc.</p>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<b>Déclaration d'éclosion</b>	Signaler la situation d'éclosion à l'instance désignée par le CISSS (selon l'organisation des services prévue dans la région).
<b>Communication dans le milieu</b>	<p>Informer l'ensemble du personnel, les résidents, les familles et le comité des usagers de l'état de situation et des mesures qui seront en place.</p> <p>Afficher à l'entrée du milieu de vie qu'une éclosion est en cours dans le milieu.</p> <p>Afficher les précautions additionnelles requises pour les unités locatives où sont hébergés des usagers suspectés ou des cas de COVID-19.</p>
<b>Gestion du personnel</b>	Rehausser le ratio personnel-résident au besoin pour que les mesures de PCI soient respectées.
<b>Port du masque par les résidents</b>	<p>Pour les milieux en éclosion, le port du masque est requis, sauf si l'une des exceptions suivantes s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● résident qui ne tolère pas le masque;</li> <li>● résident qui dort;</li> <li>● résident qui a une condition ne lui permettant pas le port du masque;</li> <li>● interférence avec les soins.</li> </ul>
<b>Gestion des cas et contacts</b>	Se référer aux sections portant sur la gestion des cas et contacts, pages 6 à 8.

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Stations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habillage</li> <li>- Déshabillage</li> <li>- Désinfection de la protection oculaire et des petits équipements</li> </ul>	<p>Se référer aux sections précédentes pour les recommandations, pages 8 et 9.</p>
<p><b>Proches aidants et visiteurs</b></p>	<p>Tous les visiteurs, bénévoles et les personnes proches aidantes doivent être formés et informés sur le respect des mesures de PCI (notamment sur l'hygiène des mains, le port et le retrait de l'ÉPI) et suivre les consignes pour avoir accès au milieu.</p> <p>Le port du masque est requis en tout temps en cas d'éclosion.</p> <p>Selon l'ampleur de l'éclosion et la réalité du milieu, le comité de gestion d'éclosion pourrait ajouter des restrictions concernant l'accessibilité.</p> <p>Advenant une situation exceptionnelle nécessitant des restrictions d'accès supplémentaires, une demande de dérogation doit être acheminée au sous-ministre adjoint, tel qu'indiqué à la page 6 de la <a href="#">DGCRMAI-005</a>.</p>
<p><b>Déplacements, sorties ou congés temporaires</b></p>	<p>Se référer au site du MSSS <a href="#">Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résidents/usagers présentant de la fièvre doivent s'isoler</li> </ul>
<p><b>Hygiène et salubrité</b></p>	<p>Mettre en place une fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées (<i>high touch</i>) dans les aires communes qui est supérieure à une fois par jour (plurifréquence). Cette fréquence sera déterminée en fonction du risque de transmission.</p>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><i>Suite...</i></p> <p><b>Hygiène et salubrité</b></p>	<p>Utiliser le guide <a href="#">Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPA, RI et CHSLD</a>.</p> <p>Indiquer au personnel quelles sont les unités locatives en isolement.</p> <p>Établir des routes de travail ou modifier les routes existantes afin d'augmenter les fréquences de nettoyage et de désinfection, en fonction du risque.</p> <p>Vérifier la possibilité d'augmenter le nombre de préposés en hygiène et salubrité par quart de travail.</p> <p>Nommer rapidement (si ce n'est déjà fait) un chef d'équipe en hygiène et salubrité.</p> <p>Prévoir idéalement un préposé par étage ou par zone. Si ce n'est pas possible, le préposé doit obligatoirement débiter le nettoyage et la désinfection par la zone froide, poursuivre dans la zone tiède et terminer dans la zone chaude. Il ne doit jamais retourner dans une zone moins contaminée dans le même quart de travail. L'unité locative est considérée comme une zone.</p> <p>Planifier une route de transport sécuritaire pour la gestion des déchets, et valider la route de transport pour la lingerie ainsi que pour la livraison des repas (le but est d'éviter le plus possible le déplacement des employés vers les zones chaudes).</p> <p>Revoir auprès du personnel H&amp;S les mesures de PCI et les étapes du port et retrait des ÉPI.</p> <p>Avoir une liste des surfaces <i>high touch</i> à nettoyer.</p> <p>Avoir une quantité suffisante de matériel (ex. linges en microfibres).</p> <p>Utiliser les produits reconnus par <a href="#">Santé Canada</a>.</p> <p>Prévoir une désinfection terminale des unités locatives à la fin de la période d'isolement (selon l'organisation du milieu).</p>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Salle à manger	<p>Le comité de gestion d'écllosion peut décider de garder la salle à manger ouverte ou non selon la situation ou la source probable de contamination. Il est également possible d'instaurer des mesures supplémentaires, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réduire le nombre de personnes par service;</li> <li>prévoir plusieurs services de repas;</li> <li>réserver des places attitrées aux résidents;</li> <li>remettre une distance de 2 mètres entre les tables pour favoriser la distanciation;</li> <li>remettre les mesures barrières (ex. plexiglass);</li> <li>ajouter une personne qui accueille les résidents à la salle à manger pour faire un rappel des mesures en vigueur (distanciation, hygiène des mains, port du masque jusqu'à ce que le repas soit servi et le remettre dès que la consommation est terminée);</li> <li>offrir l'option du service de livraison des repas à l'unité locative pour réduire l'achalandage à la salle à manger.</li> </ul> <p>Selon la capacité du résident à respecter les mesures (dont le port du masque, le respect de la distanciation, ainsi qu'éviter les regroupements et les personnes vulnérables), et une fois les critères d'isolement répondus, le <b>résident</b> peut reprendre sa routine de repas.</p>

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
<p><b>Activités sociales</b></p>	<p>Suspendre temporairement les activités sociales et les soins ou services externes (coiffure, soins de pieds, salle de cinéma, etc.), sauf pour les services essentiels, pour tout le milieu ou seulement pour les unités/regroupements géographiques en éclosion (ex. si la source de l'éclosion est identifiée), tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>reporter le souper mensuel des anniversaires;</li> <li>reporter un souper spécial ou une sortie;</li> <li>reporter les visites portes ouvertes du milieu;</li> <li>mettre un nombre maximal de personnes permises par activité et réinstaurer un registre de présences;</li> <li>fermer un ou des espace(s) commun(s);</li> <li>retirer le nombre de places assises dans un espace commun pour favoriser la distanciation;</li> <li>retirer les fauteuils à 2 ou 3 places et remplacer par des fauteuils individuels avec distanciation;</li> <li>ajouter des distributrices de SHA dans les espaces communs, ainsi que des affiches plastifiées encourageant leur utilisation;</li> <li>mettre les affiches <i>Port du masque obligatoire</i>;</li> <li>toutes autres mesures qui, de l'avis du comité, permettraient de réduire la propagation du virus à l'intérieur du milieu de vie.</li> </ul> <p>Prévenir le déconditionnement; consulter la <a href="#">DGAPA-010.REV2.</a></p>



## Éclosion non contrôlée

Dans une optique de gestion des risques, en tenant compte :

- qu'une éclosion est multifactorielle et contextuelle;
- que la population impliquée a ses propres facteurs de risque selon le milieu touché;
- des impacts de la COVID-19 en termes de vulnérabilité (morbidité, mortalité);
- de l'arrivée possible d'un nouveau variant plus transmissible;
- des impacts des mesures de gestion d'éclosion sur le déconditionnement de cette population;
- des données épidémiologiques identifiant une évolution **soutenue et à la hausse** (ampleur, durée, persistance d'apparition de nouveaux cas, fréquence des cas, taux d'attaque chez les TdeS, etc.), et ce, **dix jours** ou plus suivant l'implantation des mesures PCI;
- de tout autre facteur permettant de juger qu'une éclosion est non contrôlée;
- que la sécurité des usagers/résidents, TdeS ou autres travailleurs n'est pas assurée avec les mesures ci-prescrites de gestion d'éclosion.

L'expertise du comité de gestion d'éclosion est requise pour évaluer et juger de l'ajout de mesures plus restrictives qui permettront de reprendre le contrôle de la situation avec une approche de gestion des risques qui assure la mise en place de mesures adaptées au contexte de milieu de vie et de prévention du déconditionnement.

## Liste des documents de référence

- (INSPQ) [Gestion des aires communes et du covoiturage des travailleurs en milieux de soins](#)
- (MSSS) [DGCRMAI-007.REV2](#) Directive en lien avec le port du masque médical par l’usager et autres personnes à l’intérieur des milieux de vie et de soins
- (MSSS) [DGCRMAI-004.REV5](#) Directive concernant la gestion des cas et des contacts dans les milieux de vie, réadaptation et d’hébergement
- (MSSS) [DGCRMAI-005.REV2](#) Directive pour la gestion d’éclosion COVID-19 à appliquer dans les milieux de soins (hors milieux de soins aigus), de réadaptation et de vie
- (MSSS) [DGAPA-010.REV2](#) Directives pour prévenir le déconditionnement chez la personne âgée en contexte de pandémie
- (MSSS) [DGAPA-022.REV2](#) Directives applicables à partir du 14 mai 2022 dans les milieux de vie et autres milieux dans un contexte de levée des mesures sanitaires
- (MSSS) [Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPA, RI et CHSLD](#)
- (CNESS) [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les installations publiques et privées d’hébergement et de soins pour personnes âgées – COVID-19](#)

Mise à jour : 2023-01-24